

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 69/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CARNUS – Mme DOZ – M. MOHAD – M. TINEL – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – Mme REMESY

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. RICOME est représenté par M. FENOY

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

**ABSENTS** : Mme BOUABDALLAH

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT

**OBJET : CREATIONS DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : M. Fenoy*

Monsieur Fenoy expose qu’il convient de créer trois postes permanents, dont un poste d’adjoint technique territorial, pour un agent affecté au service technique à temps non complet (28/35<sup>èmes</sup>) pour exercer les fonctions d’agent des services techniques polyvalents et deux postes d’adjoint d’animation territorial, pour deux agents d’animation polyvalent péri et extrascolaire affectés au service enfance jeunesse, à temps complet (35/35<sup>èmes</sup>). Ces créations sont nécessaires pour pérenniser les postes et satisfaire aux besoins des services.

Monsieur Fenoy propose également de créer un poste d’attaché territorial principal à temps complet (35/35<sup>èmes</sup>), suite à la réussite d’un agent (actuellement attaché territorial) à l’examen professionnel d’attaché territorial principal. Au regard des fonctions actuelles occupées par cet agent, de ses responsabilités et de ses engagements au sein de la collectivité, cette création de poste est justifiée et la nomination de l’agent reste conditionnée à la procédure des avancements de grade.

Les postes nécessaires n’existant pas au tableau des effectifs de la commune, il convient donc de créer ces 4 postes.

Monsieur Fenoy propose au conseil municipal de créer un poste d’adjoint technique territorial à temps non complet, 28/35<sup>èmes</sup>, deux postes d’adjoint territorial d’animation temps complet, 35/35<sup>èmes</sup>, et un poste d’attaché principal à temps plein, 35/35<sup>èmes</sup>.

Monsieur le Maire propose le nouveau tableau des effectifs :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	TEMPS DE TRAVAIL
1	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	COMPLET
1	ATTACHE TERRITORIAL	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	COMPLET
1	REDACTEUR TERRITORIAL	COMPLET

1	INGENIEUR (TITULAIRE OU CONTRACTUEL)	COMPLET
1	TECHNICIEN (TITULAIRE OU CONTRACTUEL)	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMPLET
4	ADJOINT ADMINISTRATIF, PRINC. 2EME CLASSE	COMPLET
7	ADJOINT ADMINISTRATIF	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF	NON COMPLET (28 H)
1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE	COMPLET
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
1	GARDIEN DE POLICE	COMPLET
4	AGENT DE MAITRISE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE	NON COMPLET (33 H)
2	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	COMPLET
7	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	NON COMPLET
<b>5</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>NON COMPLET (3 x 28 H + 1 x 30 H + 1 x 23 H)</b>
9	ADJOINT TECHNIQUE	COMPLET
2	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
1	ANIMATEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	ANIMATEUR (CONTRACTUEL PERMANENT/CDI)	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
<b>8</b>	<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>	<b>COMPLET</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de :

- créer deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet (35/35<sup>èmes</sup>) ;
- créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35<sup>èmes</sup>) ;
- créer un poste d'attaché territorial principal à temps complet (35/35<sup>èmes</sup>) ;
- mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Maire  
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance  
Gilles CANNAT

